PARTENARIAT AVEC LES CPTS : DÉCLOISONNER POUR FACILITER LE RETOUR AU TRAVAIL !

Dr Françoise DUCROT
Directrice des partenariats et compétences complémentaires, Médecin du travail – SSTRN – Nantes

Introduction / Objectifs :

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des regroupements de professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser collectivement autour d'un projet de santé dans le but d'améliorer la coordination des soins afin de répondre aux besoins spécifiques de leur territoire. Elles ont été introduites par la loi de modernisation du système de santé de 2016 (Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016).
Leurs missions sont de faciliter l'accès aux soins, d'organiser les parcours de soins, de promouvoir la prévention et l'éducation à la santé, et d'améliorer la prise en charge en cas de crise sanitaire.
À l'aune de la loi du 2 août 2021, de la politique régionale de santé et de son projet de service 2022-2026, le SSTRN s'est rapproché des CPTS de son territoire pour renforcer l'efficacité des actions de santé publique et de santé au travail.
Parallèlement, et depuis 2021, le SSTRN contribue aux travaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Pays de la Loire (CRSA PDL) afin de promouvoir les missions des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Méthodologie :

À partir du site Internet du ministère de la Santé et de celui des CPTS des Pays de la Loire, un repérage des CPTS correspondant au périmètre géographique du SSTRN a été réalisé afin d'obtenir leur cartographie et leur profil (taille, niveau de maturité et couverture du territoire).
Fin 2024, les mises en relation par courriel ont ciblé successivement chaque coordonnateur des CPTS et permis d'organiser des réunions d'interconnaissance dès 2025.
La transmission de supports de communication (présentations PowerPoint, affiches, flyers, etc.) a aidé à promouvoir les outils du maintien en emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle.
En interne, la sensibilisation des professionnels de santé a été réalisée lors des réunions de réseau.
En 2026, un travail au sein d'un groupe collégial composé de deux représentants de l'Union régionale des médecins libéraux, d'un médecin-conseil, d'un représentant du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Loire-Atlantique (CDOM 44) et de deux médecins du travail du SSTRN est initié au sein d'un sous-groupe de la commission santé de la CRSA PDL afin d'expérimenter une collaboration pratico-pratique via des études de cas anonymisées, dans la finalité de diffuser des consignes aux réseaux pour faciliter la coordination des professionnels de santé dans le parcours de retour au travail.

Résultats obtenus :

Les résultats obtenus sont :

- 5 réunions d'interconnaissance avec les 10 coordonnateurs des CPTS ;
- sensibilisation des professionnels des CPTS aux outils du maintien en emploi via la diffusion de supports ;
- sensibilisation des professionnels de santé du SSTRN aux missions des CPTS et à leur fonctionnement ;
- actions partenariales partagées sur le territoire (réunions d'échanges, tenue d'un stand, interventions) ;
- 4 réunions du sous-groupe collégial de la CRSA PDL.

Discussion des résultats / Conclusion :

Cette démarche partenariale est longue et a révélé le besoin de clarification réciproque, notamment sur les évolutions des pratiques et des organisations.
Les rapprochements décloisonnent progressivement et de façon opérationnelle la santé publique et

la santé au travail, dans l'intérêt des salariés suivis, même si cela n'est pas encore évalué.
Le projet de service 2027-2031 du SSTRN facilitera les échanges de proximité avec les CPTS via l'implication progressive des professionnels de santé du SSTRN.
Enfin, le partage d'une vision globale de la santé, au sens donné par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), et la littératie en santé permettent de collaborer en synergie afin de rester performants au service de la prévention et de la Santé au travail.

Pour contacter l'auteur de cette communication : francoise.ducrot@sstrn.fr